

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2012 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des périodes complémentaires de soldes

NOR : *EFII1202323A*

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 310-3 et R. 310-15 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des périodes complémentaires de soldes, notamment son annexe,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe à l'arrêté du 8 janvier 2009 susvisé est remplacée par l'annexe suivante :

#### « A N N E X E

#### MODÈLE DE DÉCLARATION PRÉALABLE DES PÉRIODES COMPLÉMENTAIRES DE SOLDES

(Art. L. 310-3, L. 310-5, R. 310-15 et R. 310-15-1  
du code de commerce)



**Art. 2.** – Le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> février 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la compétitivité,  
de l'industrie et des services,*  
L. ROUSSEAU